



1 – PRESENTATION DE L'UCAP

Répondant à une demande croissante de la part des institutions, le nombre de structures ou bureaux d'études indépendants s'est fortement accru ces trois dernières années.

Cependant, notre profession ne jouit d'aucune protection ni reconnaissance officielle. Or si nous ne possédons pas de droits, nous avons des devoirs, et entre autre ceux de faire valoir et faire bénéficier aux Maîtres d'Ouvrages, nos compétences, qui sont le fruit d'années d'expériences et d'études.

C'est pourquoi les Concepteurs Paysagistes de Nouvelle-Calédonie ont décidés de s'associer dans une structure professionnelle : **l'Union Calédonienne des Agences du Paysage.**

Cette association indépendante et représentative a pour mission :

- Proposer aux Maîtres d'Ouvrages publics et privés, et aux autres professionnels du paysage (pépiniéristes, horticulteurs, entreprises, etc.) un interlocuteur unique et représentatif
 - Défendre et promouvoir nos compétences et la spécificité de notre profession
 - Répondre de manière unique et unie aux différentes demandes liées à la profession elle-même
 - Anticiper, synthétiser et présenter aux personnes concernées, les problèmes liés aux demandes présentes ou futures des Maîtres d'Ouvrages publics ou privés.
-



2 – OUTILS DE TRAVAIL

- Les arrêtés du JONC notamment sur les détentions de transport et les importations interdites
- Le Code de l'Environnement de la Province Sud

Outils de travail sans aucune autre information : pourquoi cette espèce et non l'autre, comment,

C'est ainsi que l'on se retrouve interdit d'utiliser, par exemple, de l'arbre du voyageur (*Ravenala madagascariensis*) ou bien encore de la liane aurore (*Pyrostegia venusta*) alors que nous pouvons continuer à promouvoir le pin des caraïbes (*Pinus caribea*) voire du gaïac (*Acacia spirorbis*) : n'est il pas envahissant quand on regarde le paysage de la plaine des gaïacs ou bien encore du niaoulis (*Melaleuca quinquenervia*) considéré comme espèce envahissante dans certains pays.

3 – NUANCES

- Quelle est la définition d'une espèce (ou plutôt d'une population) envahissante ?, ne serait il pas possible d'avoir des nuances ? Des curseurs ?
- N'y a-t-il pas une différence entre un *Pennisetum setaceum* et un *Ravenala madagascariensis* ?

Les informations circulent mal et il y a un vrai travail d'information à faire dans la nuance, les gens aiment dire « cette plante est proscrite » et d'un coup on ne la voit plus que comme l'ennemi à abattre.



4 – BESOINS ET CHOIX

Les espèces considérées comme envahissantes sont aussi souvent faciles à produire et rentables, demandant peu de soins.

Ces dernières années, on a vu la matière première avec laquelle on travaille fondre et la liste des végétaux proscrits s'agrandir.

Cela nous prive de végétaux rustiques, faciles, se naturalisant aisément, n'ayant pas besoin d'arrosage et ayant des coûts très faibles, donc rentable dans les aménagements.

Aujourd'hui, nous privilégions des espèces endémiques ou indigènes dont la forêt sèche qui répondent à ces objectifs mais, dans quelques temps, n'y aura-t-il pas un risque sur l'utilisation massive de certaines de ces espèces

Imaginons que nous n'ayons plus le droit d'utiliser du gaïac, du niaouli, ou du dodonéa sous prétexte qu'ils sont envahissants : que va-t-on planter dans les espaces interstitiels pour lesquels nous n'avons pas de budget ?

Ce qui est vrai aujourd'hui, ne le sera pas forcément demain, et c'est compliqué, pour nous, de devoir proscrire un jour, ce qui était permis la veille.



5 – DECALAGE ENTRE DES LISTES ET LA REALITE DU TERRAIN

5.1 Harmonisation entre les Provinces

Certaines espèces considérées comme envahissantes dans une province ne l'est pas forcément dans une autre province

5.2 Pépinières

Nombres d'espèces considérées comme envahissantes et interdites d'importations sont présentes dans les pépinières

5.3 Particuliers

Sans mésestimer les efforts des collectivités, les calédoniens et leurs jardins participent fortement au verdissement de leur ville, de leur village.

Comment pouvons nous procéder sur un espace privé pour éradiquer les espèces envahissantes d'autant plus que les calédoniens échangent constamment des plantes et que les pépinières favorisent encore la vente de certaines espèces envahissantes ?



5.4 Aspect culturel

Certaines espèces sont désormais considérées comme envahissantes alors que, notamment, la population mélanésienne les utilise quotidiennement pour leurs besoins culturels (médicaments, constructions, symboles)

Le chemin kanak du centre culturel Tjibaou situé dans un lieu sensible, de part la biodiversité environnante, possède certaines de ces espèces

5.5 Média / Communication

Certaines campagnes d'informations ont eu lieu notamment sur le Miconia : Elles étaient nécessaires

Mais pourquoi rien a été fait sur le Pennisetum : Aujourd'hui il se développe énormément ne serait que, par exemple, sur le Domaine Tuband alors que le quartier est récent.

Pourtant, il est plus facile d'avoir un Pennisetum dans son jardin qu'un Miconia tout du moins en Ville !

6 – AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET ENTRETIEN

Dans le choix des espèces à caractère envahissant ou ayant un potentiel envahissant, peut on différencier des travaux de revégétalisation sur des sites naturels et des aménagements paysagers en milieu urbain ?



6 – AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET ENTRETIEN (suite)

Est-ce qu'aujourd'hui, la maîtrise technique des entretiens de ces aménagements est elle satisfaisante et si oui peut elle faciliter la maîtrise de ces espèces envahissantes

7 - CONCLUSIONS

D'une façon générale, nous essayons, en tant qu'aménageur, de participer à la promotion des espèces endémiques et indigènes et non pas le dénigrement de certaines espèces.

Par contre, il est évident que les espèces envahissantes est une problématique et un enjeu crucial mais à ce jour en tant qu'acteurs, nous ne pouvons que regretter :

- **l'absence de participation dans l'élaboration des listes existantes**
 - **l'absence de communications et d'informations**
 - **l'absence de structures appropriées et réceptives pour prendre en compte cet enjeu dans le milieu professionnel : Concepteur – Pépinière - Entrepreneur**
-